



La charte des événements responsables

SUR LE TERRITOIRE ARRAGEOIS



Arras est une ville attractive qui, chaque année, voit de nombreux événements se développer sur son territoire. Ces événements, bien qu'étant fédérateurs et porteurs de valeurs, sont responsables de nombreuses pollutions impactant plus ou moins directement notre environnement.

La Ville d'Arras a donc souhaité développer une charte éco-responsable dont l'objectif est de sensibiliser les acteurs et les participants de ces événements à la question écologique et œuvrer à limiter au maximum les impacts négatifs.



PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DURABLE



LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
ET PRÉVOIR LEUR VALORISATION



ENCOURAGER LA MOBILITÉ DOUCE



DIMINUER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIES



ORGANISATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Actions obligatoires

- L'organisateur doit nommer un **responsable en charge du respect des engagements** de cette charte.
- **Organiser le tri** et le recyclage des emballages, papiers-cartons, du verre et prévoir **une signalétique très visible et simple**.
- Prévoir **des personnes pour sensibiliser sur les bons gestes de tri**.
L'ensemble du personnel de l'évènement doit être sensibilisé aux gestes de tri.
- Mettre à disposition **un accès à l'eau potable**.
- **La dépose du balisage et de la signalétique est obligatoire** dès la fin de la manifestation, ainsi que le système d'accrochage.
- **Élaborer un plan de mobilité pour le public**, les organisateurs, et les VIP afin de limiter et optimiser les déplacements via une communication adaptée (modalités d'accès au site, avantages éventuels comme les tarifs réduits, etc. signalisation (à retirer après l'évènement).
- Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur, les clôtures, le balisage des sentiers, pour préserver la faune et la flore.
- **Interdire la vaisselle jetable en plastique**, ainsi que les sacs plastiques à usage unique.
- Prévoir l'installation de matériel électrique à **LED à basse consommation**.
- Exploiter au maximum **la lumière naturelle**.
- Mettre en place **une gestion rationnelle de la température** des salles avec le chauffage/climatisation.
- **Interdire les lâchers de ballons**.
- Si des impressions d'affiches et de flyers sont nécessaires, choisir une société d'impression ayant **le label Imprim'vert et sur papier éco-labellisé**, vérifier que les fibres proviennent de matières recyclées ou de forêts gérées durablement, et que l'encre utilisée est végétale.
- S'engager sur au moins **une action à engagement fort**. 
- Réaliser un **bilan des actions éco-responsables** mises en place.



Engagement 1

PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DURABLE

Promouvoir une restauration la plus décarbonée possible & limiter le gaspillage alimentaire.

- 25 % au moins de l'offre alimentaire proposée doit être composée **de produits locaux et/ ou biologique**, de préférence à l'échelle régionale ou compris dans un rayon de 200 km et **de saison**.
- Le prestataire doit prendre en compte l'éco-score® qui est un indicateur représentant l'impact environnemental des produits alimentaires. Il classe les produits en 5 catégories (A, B, C, D, E), de l'impact le plus faible, à l'impact le plus élevé.
<https://docs.score-environnemental.com/>
- EF** 20% au moins de l'offre alimentaire proposée doit être **végétarienne ou végétalienne et équilibrée**.
- Favoriser la consommation de boissons locales.
- EF** **Une zone de récupération des biodéchets** doit être mise en place afin de les envoyer au compostage. Cette gestion ainsi que la collecte est à la charge de l'organisateur.
- Les invendus et repas non-consommés seront donnés à **des associations d'aides alimentaires** par exemple l'ASA ou les restos du cœur.



Engagement 2

LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS ET PREVOIR LEUR VALORISATION

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Distribuer **des cendriers de poche**. L'ensemble du personnel de l'évènement doit être sensibilisé aux gestes de tri.

EF

Prévoir **la valorisation de différents flux** : huile alimentaires, métal, bio-déchets, palettes,, polystyrène,et mégots (exemple avec Tchao Mégot, MeGo !, etc...). Pour les évènements de grande ampleur, l'installation d'une déchèterie mobile pour les équipes mobiles.

Négocier avec les fournisseurs **la reprise des emballages** lors des livraisons.

Encourager vers **la location, la mutualisation et la seconde main** pour la scénographie et décoration. Il faut vérifier en amont l'éco-conception. Prévoir la récupération par des associations et organisateurs.

EF

Mettre en place **un système de consigne** pour la vaisselle/ les gobelets réutilisables.

EF

Proposer un évènement « **zéro déchets** ».

Favoriser l'utilisation aux carafes, verres, gourdes ou éco-cups réutilisables.

Limiter la production d'emballages **favoriser la vente en vrac**, privilégier les grands formats, limiter le suremballage alimentaire et marketing, etc. **Favoriser les goodies écologiques et dématérialisés**.

Recourir à des sacs réutilisables ou des sacs en papier biodégradables.

Privilégier l'utilisation **de matériaux naturels** (jonc de mer, sisal...).

Limiter l'utilisation de **colson plastique et le rubalise** pour attacher les éléments.

Prévoir une signalétique réutilisable sur plusieurs éditions.

Si c'est **un évènement régulier**, à chaque évènement **faire la pesée des déchets** pour évaluer la quantité. Si on constate une baisse de la quantité.



Engagement 3

ENCOURAGER LA MOBILITE DOUCE

Favoriser l'utilisation de transports en commun/doux par le public, les intervenants et l'équipe technique.

- EF** **Faciliter le recours aux transports en commun/doux pour le public** : mettre en place un service de navette gratuite pour accéder au site de l'événement, accroître les capacités des garages à vélo, informer sur la présence de parkings aux alentours du site, négocier des tarifs à prix réduits avec Artis, etc.
- EF** Organiser un partenariat avec Artis, ou des associations ou prestataires privés pour **la location de vélos**.
 - Mettre en place **un parking réservé aux voitures en covoiturage** avec une récompense à la clé (proximité/ticket boisson).
- EF** Pour les événements de plus de 50 000 visiteurs, pensez à **un partenariat avec la SNCF** pour des prix attractifs des voyages lors de ces événements.

Optimiser et mutualiser les transports de marchandises.

- Privilégier les véhicules hybrides, électriques ou vélos** pour les montages/démontages de la manifestation, livraisons et coursiers.
- Favoriser les fournisseurs locaux** pour le matériel, la marchandise, décors, et autres afin de **réduire les déplacements**.
- Encourager la mutualisation** des transports de marchandises.

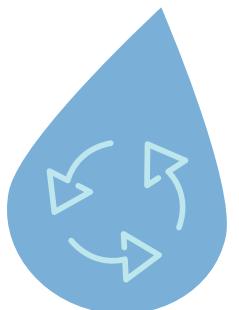


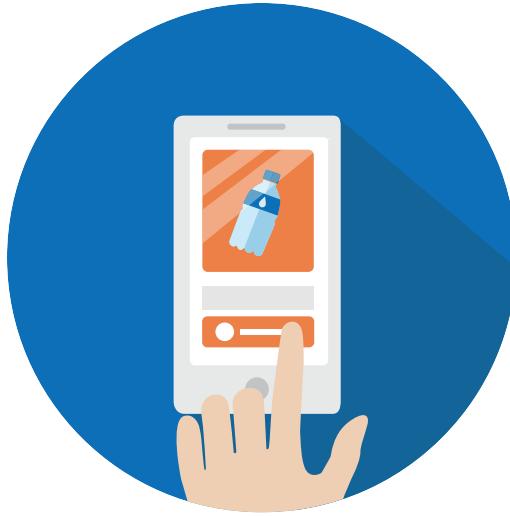
Engagement 4

DIMINUER LA CONSOMMATION D'ENERGIES

Economiser les ressources et privilégier les énergies renouvelables.

- Recourir à **des énergies renouvelables** et choisir **un fournisseur d'énergie verte** pour le fonctionnement.
- Installer **des toilettes sèches** pour économiser l'eau et produire du compost.
- Si des fontaines à eau potable sont installées, il faut prévoir un système de détecteurs de mouvements ou boutons pousoirs pour **éviter le gaspillage d'eau**.
- Utiliser des produits d'entretien **biodégradables et éco-labélisés** pour limiter la pollution de l'eau.
- EF Pour les évènements de plus de 50 000 visiteurs, établir **un bilan carbone** de l'évènement et prévoir un système de **compensation** (arbres à planter, don à une association, végétalisation d'une zone, isolation thermiques, installations d'équipements à énergie renouvelables, etc.).

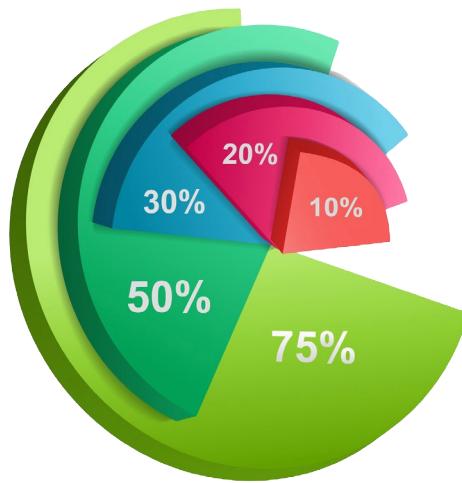




Engagement 5

ORGANISATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

- Proposer **une éco-contribution** permettant le soutien à une association de défense de l'environnement et/ou la plantation d'un arbre.
- Mettre en place **de stands associatifs** avec des ateliers participatifs et ludiques.
- Recourir à du matériel décoratif et des accessoires de loisir durables : **interdire les lâchers de ballons** (baudruche, hélium..) et **de confettis en plastique** et privilégier les décos papier/recyclables, remplacer les paillettes en plastique par des alternatives naturelles telle que la poudre de mica, favoriser l'utilisation de peinture à l'eau, etc.
- Proposer de la sensibilisation et informer sur la démarche écoresponsable de l'événement.
- EF** Faire une étude d'impact et mettre en place des mesures protectrices de la biodiversité, comme par exemple choisir un lieu respectueux de l'environnement et qui ne générera pas ou peu d'impacts sur la biodiversité. Ce lieu doit être déjà équipé afin **d'éviter l'installation temporaire d'équipements** (fluides électriques, etc.).
- Valoriser et récompenser les démarches éco-responsables des clients/participants.
- Privilégier **la publicité immatérielle** à travers la radio, la presse ou les réseaux sociaux.



Partie réservée à l'administration

NIVEAU D'ENGAGEMENT

Au total, l'événement s'engage à mettre en place _____ actions, parmi les 53 actions de la charte. _____ actions ne correspondent pas à cet événement du fait de sa typologie.

L'événement est éligible au niveau _____ de la charte des événements arrageois écoresponsables avec _____ % des actions engagées.

Notice d'utilisation

CHARTE POUR DES ÉVÉNEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

Pourquoi une charte pour les événements éco-responsables sur la Ville d'Arras ? La ville d'Arras accueille chaque année de nombreux événements et manifestations sur son territoire. Ces derniers sont organisés soit par des acteurs privés sur le domaine public et coordonnés par des services municipaux, soit organisés directement par la municipalité. Les nombreuses manifestations sportives, culturelles, à caractère traditionnels, historiques sont emblématiques sur notre territoire, mais peuvent générer des impacts environnementaux, or la transition écologique est un axe majeur du projet de mandat. C'est dans ce cadre que Monsieur Frédéric LETURQUE, Maire d'Arras et Madame Karine BOISSOU, adjointe à la transition écologique, ont souhaité travailler à une charte pour des événements plus éco-responsables.

QU'EST-CE QU'UN ÉVÉNEMENT ÉCO-RESPONSABLE ?

C'est une manifestation qui réduit ses impacts négatifs sur l'environnement, favorise l'économie locale, respecte la santé et la sécurité des personnes, permet l'accès à tous et promeut les valeurs du développement durable auprès des participants.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA CHARTE ?

La charte a pour objectifs de :

- Sensibiliser les organisateurs au développement durable.
- Inviter et accompagner les organisateurs à s'engager dans une démarche de progrès.
- Mettre à disposition des ressources facilitant la mise en oeuvre d'une démarche éco-responsable.
- Valoriser cette démarche au niveau du territoire et mettre en lien les différents acteurs.

À QUI S'ADRESSE LA CHARTE ?

La charte s'adresse à l'ensemble des organisateurs de manifestations (sportive, culturelle, touristique, etc) quel que soit le niveau de maturité de leur démarche développement durable.

COMMENT FONCTIONNE LA CHARTE ?

La charte s'inscrit dans une démarche volontaire, et comporte 4 niveaux d'engagement. Elle favorise une démarche progressive et d'amélioration continue pour les organisateurs d'événements.

L'organisateur a donc le choix de candidater au niveau 1, 2,3 ou 4 de la charte la première année, puis s'engager aux niveaux supérieurs les années suivantes.
Chaque organisateur souhaitant adhérer à la charte devra désigner un « référent charte »

Pour chaque niveau, 4 documents sont à compléter :

1. La charte pour des événements éco-responsables
2. La déclaration d'engagement en faveur de l'écoresponsabilité (annexe 1)
3. La fiche d'identification du référent charte (annexe 2)
4. Post-événement : Un bilan de la démarche éco-responsable à transmettre au service référent de la mairie, notamment dans le cadre du dialogue de gestion avec les associations.

- Une fois les documents reçus et analysés la Ville transmettra la validation du niveau visé au référent charte.
- **Si une action n'est pas applicable en raison de la nature de l'événement (exemple : un événement en intérieur n'a pas de balisage de sentiers à respecter), les organisateurs peuvent tout à fait candidater. L'examen de la candidature prendra en compte les cas particuliers.**
- Tous les signataires de la charte devront mettre en place les actions obligatoires de la charte. Ces actions seront intégrées dans toutes les conventions de partenariat et demandes d'occupation du domaine public.

4 NIVEAUX D'ENGAGEMENT

Pour chaque niveau d'engagement, l'organisateur mettra en place les actions obligatoires de la charte, et sélectionnera des actions complémentaires.

NIVEAU 1

Jusqu'à 30% des actions complémentaires de la charte mises en place, réparties dans chacun des domaines d'éco-responsabilité.

NIVEAU 2

Entre 31% à 59% des actions complémentaires de la charte mises en place, réparties dans chacun des domaines d'éco-responsabilité.

NIVEAU 3

Entre 60% à 79% des actions complémentaires de la charte mises en place, réparties dans chacun des domaines d'éco-responsabilité.

NIVEAU 4

À partir de 80% des actions complémentaires de la charte mises en place, réparties dans chacun des domaines d'éco-responsabilité.

BONUS : nous réaliserons un bilan carbone de l'événement, ou nous nous engageons dans la norme internationale ISO 20121 (évenementiel responsable).

QUELS SONT LES AVANTAGES PROPOSÉS PAR LA CHARTE ?

Chaque organisateur engagé dans cette charte pourra bénéficier d'un accompagnement de la Ville d'Arras de la façon suivante :

- Conseils dans la mise en place des actions choisies.
- Mise à disposition d'un logo éco-événement.
- Communication renforcée autour de l'événement, notamment sur son éco-responsabilité.
- Prêt de matériel gratuit (ex: cendriers de poche, mise à disposition d'arceaux de tri, etc).

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE ?

- Mettre en place les actions prévues,
- Remettre un bilan des actions écoresponsables mises en place à la fin de l'événement.

RAPPELS RÈGLEMENTAIRES

■ INTERDICTION DE L'UTILISATION DES SACS PLASTIQUES À USAGE UNIQUE (2016)

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, depuis le 1^{er} janvier 2017, la distribution gratuite ou payante de tous les sacs en matières plastiques à usage unique est interdite. Il est recommandé l'utilisation des sacs réutilisables.

■ INTERDICTION DE LA VAISSELLE EN PLASTIQUE JETABLE (2020)

Conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et à la croissance verte, « au plus tard le 1^{er} janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition de gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées ».

La Ville recommande l'utilisation de vaisselle réutilisable sur les évènements, et la mise en place d'une consigne lors de l'utilisation des gobelets réutilisables.

■ INTERDICTION D'AUTRES PRODUITS EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE (2018 / 2020)

De plus, la loi anti-gaspillage et économie circulaire (2020) et la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (2018) comportent de nouvelles mesures d'interdiction de produits plastique à usage unique, etc. Le document suivant précise l'ensemble de ces interdictions (page 7) :

https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2020/08/focusevenementiel_aout2020_inec.pdf

FOCUS ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

Tout signataire de la charte devra mettre en place le tri des déchets sur son événement, quel que soit son niveau d'engagement. Certains engagements nécessitent d'améliorer la qualité de tri des déchets sur l'événement d'une édition à l'autre, et de diminuer progressivement le nombre de bacs bleus demandés. Pour sensibiliser les signataires de la charte, un état de frais du coût de livraison et de collecte des bacs mis à disposition par le SMAV pourra leur être communiqué.

Rappel sur le RGPD

(Règlement général à la protection des données)

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est la Ville d'Arras.

Ces données sont collectées et traitées par le service référent dans le cadre de l'accompagnement d'événements écoresponsables.

Vos données sont susceptibles d'être transmises à des entreprises ou associations locales en mesure de vous accompagner dans votre démarche, uniquement si vous avez consenti à ce transfert de données.

Les services en charge du support informatique de la Ville et ses sous-traitants peuvent également accéder à ces données, aux seules fins de gestion et maintenance informatique.

Le fondement juridique de ce traitement de données est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les données collectées seront conservées pour une durée de 10 ans à compter de la transmission du formulaire.

Conformément à la réglementation (UE) 2016/679 du Parlement Européen en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel aux adresses des responsables des traitements indiqués précédemment, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, etc.).

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la mairie ou auprès de la CNIL.

Annexe 1

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCORESPONSABILITÉ

Cette déclaration concerne les manifestations sportives et culturelles, les rencontres dédiées au tourisme, à l'environnement ou encore les évènements professionnels. En tant qu'organisateurs, nous reconnaissons que les manifestations contribuent au développement du territoire, à la création de lien social entre les citoyens, au dynamisme économique ou encore à la sensibilisation des participants au développement durable. Nous reconnaissons également que les évènements induisent différents impacts environnementaux et sociaux notamment les émissions de CO2 liées aux déplacements, la production de déchets ou encore la consommation de ressources naturelles.

Aussi, nous déclarons adhérer aux principes suivants :

- Préserver l'environnement et les ressources naturelles en intégrant l'écoresponsabilité dans l'organisation de notre événement.
- Promouvoir à notre échelle l'éco-citoyenneté, par la cohérence et l'exemplarité de notre démarche.
- Favoriser l'accessibilité pour tous.
- Encourager la solidarité et la coopération entre les individus, par la mutualisation et le partage des ressources et des expériences.
- De manière à favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes en matière d'écoresponsabilité, nous nous engageons à identifier un référent charte au sein de notre équipe d'organisation. Cette personne sera l'interlocuteur privilégié auprès de la Ville d'Arras concernant la mise en œuvre de la charte.

Pour la structure organisatrice _____
de la manifestation _____
qui se déroulera du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____

Annexe 2

IDENTIFICATION ET MISSIONS DU RÉFÉRENT CHARTE

QUI EST LE RÉFÉRENT CHARTE ?

Dans le cadre de la charte pour les événements éco-responsables, un Référent est nommé en tant qu'interlocuteur privilégié de l'équipe d'organisation pour faciliter la prise en compte du développement durable.

QUEL EST LE RÔLE DU RÉFÉRENT CHARTE ?

Le Référent charte n'est pas nécessairement un connaisseur ou un expert du développement durable, ni un donneur d'ordre. Il sensibilise l'équipe d'organisation à l'écoresponsabilité en invitant à adopter le « réflexe » développement durable au bon moment. L'efficacité de la démarche étant conditionnée par l'implication de l'ensemble des parties prenantes, celle-ci ne repose donc pas sur les seules épaules du Référent charte.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU RÉFÉRENT CHARTE ?

- Être le contact privilégié avec les services de la ville d'Arras concernant le fonctionnement de la charte
- Transmettre à l'équipe d'organisation les informations et les ressources en matière de développement durable liées à la charte et facilitant la démarche.
- Sensibiliser l'équipe d'organisation à la prise en compte du développement durable.
- Proposer des axes d'amélioration et actions pour réduire les impacts environnementaux et sociétaux négatifs de l'événement.
- Suivre la mise en place des actions de la charte, avec l'équipe d'organisation de l'événement.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU RÉFÉRENT CHARTE ?

AU DÉBUT DE LA MANIFESTATION

- Positionner les équipements de tri sélectif aux lieux stratégiques
- Afficher le signalétique relative aux consignes de tri
- Effectuer un brief DD auprès des participants / visiteurs / prestataires en présence sur le site
- Relever les compteurs d'eau et dénergie si existants et accessibles
- Vérifier l'affichage des engagements éco-responsables auprès du public selon la charte
- Contrôler que les conditions d'accessibilité prévues sont opérationnelles

PENDANT LE DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- Sensibiliser les participants au tri des déchets et à la correcte utilisation des modules de tri
- Contrôler les équipements de tri sélectif
- Veiller au bon retour des questionnaires adressés aux participants concernant la démarche développement durable

À LA FIN DE LA MANIFESTATION

- Veiller au bon acheminement des déchets collectés en fonction de leur nature vers les filières de recyclage ou d'élimination appropriées
- Évaluer le volume de déchets collectés par catégorie

Identification du référent charte de la manifestation

Nom de la manifestation _____

Nom _____

Prénom _____

Téléphone : _____ / _____ / _____ / _____ / _____ /

Date : _____ / _____ / _____

Signature de l'organisateur :

Notes

